

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 12 août 2016

L'an deux mil seize, le douze août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Trapenard, Mmes Delecroix, Martin et Pétard

Excusés : Mrs Desplanches et Jacquart, Mmes Cardia et Dupont

Absent : Mr Bayot

Pouvoir : Mr Desplanches à Mr Claisse et Mme Dupont à Mme Pétard

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Date de convocation : 08/08/2016

Date d'affichage : 17/08/2016

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. Deschamps indique que ce sujet a déjà été évoqué et que le projet arrive à son terme suite à l'arrêté préfectoral du 18 mars 2016 fixant le schéma définitif.

La Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble fusionne, comme prévu, avec les intercommunalités de Gannat et de St Pourçain sur Sioule. Ce regroupement formera un ensemble de plus de 30 000 habitants ce qui lui permettra d'avoir un siège au Conseil Régional.

Suite à cette proposition, le Préfet demande l'approbation de ce schéma.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

M. Claisse s'interroge sur le nouveau nom de l'intercommunalité. M. Deschamps indique que, pour l'instant, rien n'est fixé.

En revanche, la nouvelle répartition des conseillers est plus ou moins connue puisqu'il s'agit d'une répartition de droit commun qui fonctionne au prorata du nombre d'habitants, soit un total de 88 délégués sachant que toutes les communes de moins de 500 habitants n'auront plus qu'un seul délégué. Un vote aura lieu après le 31 décembre pour élire le Président et les Vice-présidents.

Le département devrait désormais compter 11 nouvelles intercommunalités.

- Décision modificative

M. Deschamps explique qu'il a récemment été nécessaire de remplacer le lave-vaisselle du restaurant. Une décision modificative doit, par conséquent, être prise sur le budget Commerces afin de créer une ligne de crédit en investissement : la somme de 2 100 € est alors récupérée en fonctionnement (1 100 € au compte « 6156 Maintenance » et 1 000 € au compte « 6226 Honoraires »).

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve

- Tarifs cantine

M. Deschamps fait part de l'évolution des tarifs de la cantine depuis l'entrée en fonction du nouveau Conseil Municipal :

- 2013-14 : 2,80 €
- 2014-15 : 2,80 €
- 2015-16 : 2,90 €

Il précise que le fournisseur a, quant à lui, toujours pratiqué le même tarif depuis 2013-14, soit 3,45 € par repas. Mme Pétard en profite pour ajouter que les parents sont globalement satisfaits des menus proposés mais que quelques petits soucis de quantités devraient être résolus à la rentrée.

Un débat est alors engagé sur le tarif facturé à la rentrée 2016 : M. le Maire et Mme Pétard proposent une hausse de 0,10 €. M. Claisse ainsi que Mmes Delecroix et Martin estiment que c'est une hausse raisonnable. M. Deschamps, serait plutôt partisan d'une hausse plus limitée, soit un tarif de 2,95 € car le pouvoir d'achat des ménages, lui, n'augmente pas.

M. le Maire rappelle que toute personne en difficulté peut faire appel au CCAS.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à la majorité, de facturer 3 € le repas dès la rentrée prochaine (une abstention).

Mme Pétard souhaite ensuite aborder le problème des impayés. M. Deschamps indique qu'un courrier a été envoyé, courant juillet, aux familles les plus récalcitrantes mais que celui-ci n'a visiblement pas eu d'effet. Il propose alors d'ajouter un nouvel article au règlement intérieur de la cantine scolaire à ce sujet : l'impossibilité d'inscrire, à la cantine, les enfants à la rentrée prochaine tant que les dettes ne seront pas régularisées. Ce document allant être transmis aux familles avant la rentrée, une lettre accompagnatrice peut venir souligner cette condition.

Vote : l'ensemble des membres approuve cette modification du règlement intérieur

- Tarifs gîte

M. Deschamps rappelle l'évolution des tarifs par nuit pour le gîte complet depuis 2014 :

- 2014 : 170 €
- 2015 : 187 €, soit + 10 %
- 2016 : 230 €, soit + 23 %

Mme Martin demande si cette hausse a eu un impact sur les locations : M. Deschamps répond que le Chiffre d'Affaires est en hausse de 10 % sur 2015, ce qui signifie que, vu l'augmentation des tarifs, les locations ont reculé de 10 %.

Mme Pétard propose de relever les compteurs d'eau et d'électricité à chaque état des lieux de sortie afin de facturer la consommation, mais également de mettre en place un forfait chauffage pour la période hivernale.

M. Deschamps propose, quant à lui, d'établir un tarif spécial pour les périodes les plus demandées. En effet, la gérante se voit dans l'obligation de refuser de nombreuses locations, notamment au moment des ponts du Printemps ou des fêtes de fin d'année.

M. le Maire soumet alors la chose suivante :

- l'application d'un tarif hiver, allant de la période du 01/11 au 31/03 : 260 € au lieu des 230 € actuels
- l'application d'un tarif pour les week-ends de ponts : 260 € également
- la hausse des tarifs pour les fêtes de fin d'année : 280 €

Vote : le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs à l'unanimité. Un calcul au prorata sera aussi réalisé pour les tarifs par personne.

M. Claisse demande tout même à rester vigilant face à la baisse de la fréquentation que cela peut engendrer.

Mme Pétard en profite pour signaler que le four a dû être remplacé de toute urgence cette semaine, et que le changement de la plaque de cuisson sera bientôt à prévoir.

- Personnel communal

M. Deschamps souhaite faire un point sur l'état actuel du personnel de la commune :

- il fait part, dans un premier temps, de la décision rendue par le Tribunal Administratif qui avait été saisi par Mme Belis suite au blâme que le Maire lui avait infligé. Le juge, vu les motifs avancés par l'agent, a finalement donné gain de cause à la commune. Le recours de Mme Bélis a donc été rejeté.
- il rappelle que, lors de sa dernière réunion, le Comité Médical avait classé M. Ribeyron en maladie à compte du 1er avril 2016. Suite au recours que l'agent a réalisé auprès du Centre de Gestion, celui-ci a finalement pu être reclassé en accident de service ce qui lui permet de maintenir son salaire à plein traitement. Le médecin du travail devrait statuer sur son cas et peut-être le faire reprendre prochainement à mi-temps thérapeutique.
- il rappelle aussi la situation de Mme Leonard depuis le mois d'octobre 2014. Le Comité Médical doit se réunir le 19 août prochain pour statuer sur son nouvel arrêt de travail du 14 avril dernier. Un reclassement en congé grave maladie est vraisemblable.
- enfin, suite à la mise en disponibilité de Mme Bélis, et aux conséquences qui en découlent sur l'organisation du travail du groupe scolaire, une personne doit être recrutée pour assurer le renfort de la cantine. Plusieurs candidatures ont été reçues mais il semblait normal de privilégier un habitant de la commune. Parmi elles, une personne remplit les conditions pour prétendre à un emploi aidé : il s'agit de Mme Conduché, domiciliée à Boënat. Un contrat de 20 h annualisé lui sera proposé pour effectuer le service à la cantine et pour faire le ménage dans les locaux du groupe scolaire.

Suite à tous ces changements, M. Deschamps explique qu'un tableau des effectifs à jour doit être voté :

Tableau des effectifs à compter du 01/09/2016

Adjoint technique 2 ^{ème} classe <i>titulaire</i>	1	35/35 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe <i>titulaire</i>	1	26,5/35 heures
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe <i>titulaire – en disponibilité au 01/09</i>	1	18,5/35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe <i>titulaire</i>	1	28/35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe <i>titulaire</i>	1	35/35 heures
ATSEM 1 ^{ère} classe <i>titulaire</i>	1	24/35 heures
Adjoint technique <i>contrat aidé</i>	1	20/35 heures

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve ce nouveau tableau des effectifs

- Commerces

> *épicerie*

M. Deschamps indique que depuis la renonciation de M. Blaison, plus aucune candidature sérieuse n'a

été reçue. Les recherches continuent mais devront vraiment être relancées après l'hiver.

> *restaurant*

Suite à l'intervention de l'huissier, les impayés de la SAS Roumeau ont tous été régularisés.

M. Deschamps rappelle que le gérant a demandé l'autorisation de réaliser des travaux pour transformer la grange du restaurant en deux chambres d'hôtes (*cf. séance du 10 juin 2016*). Suite à la mise en garde lors du dernier Conseil Municipal de certains élus, un rendez-vous a été pris chez un notaire afin de connaître les prescriptions à suivre. Il en résulte que :

- les travaux de gros œuvre (fermetures et ouvertures dans les murs et aménagement des sols) doivent être réalisés sous la conduite d'un architecte de la commune aux frais du preneur
- un programme de travaux doit être établi en mentionnant les artisans de façon à ce que la commune puisse vérifier qu'il y ait une garantie décennale

M. Claisse confirme, qu'en principe, tous travaux touchant la structure d'un bâtiment doivent faire l'objet d'une garantie décennale. Mme Martin pense que, si M. Roumeau ne veut pas faire appel à des artisans, il est possible qu'il prenne une garantie par le biais de son assurance personnelle.

M. Deschamps explique que le Conseil Municipal est tenu de donner son autorisation pour la réalisation des travaux, sinon, rien ne pourra se faire. Il rappelle, à ce titre, le contenu des articles 5 et 6 du bail commercial :

- « dans les lieux loués, aucune modification ne peut être réalisé sans le consentement express et écrit du bailleur
- tous les travaux seront faits aux frais du preneur sous la surveillance et le contrôle de l'architecte du bailleur dont les honoraires et vacations seront payées par le dit preneur
- le bailleur se réserve la faculté, à la fin du bail, de demander la remise des lieux dans leur état primitif aux frais du preneur dans les conditions indiquées à l'article 6 »

M. le Maire propose ainsi à l'Assemblée de répondre favorablement à la SAS Roumeau à condition que les contraintes évoquées soient globalement respectées.

Vote : le Conseil Municipal accepte cette proposition

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif de l'année 2014

M. le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce dernier est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport et décide de le mettre en ligne

Départ de Mme Martin

Travaux en cours

> *réhabilitation de la mairie*

M. Claisse explique qu'un planning détaillé a été réalisé pour la fin des travaux afin que tous les corps de métier se coordonnent de la meilleure façon possible, notamment pendant le mois d'août : les peintures devraient être terminées dans une semaine, les installations électriques la semaine suivante. Ce sera ensuite au menuisier d'intervenir pour le mobilier, puis au plombier pour les toilettes. Enfin, la pose des sols est prévue pour début septembre. La livraison du mobilier de l'Agence Postale est quant à elle fixée

au 15 septembre.

La peinture des menuiseries extérieures sera réalisée par l'employé communal. Il sera nécessaire de relancer le maçon pour la réparation des escaliers du logement attenant et pour la réhabilitation du bâtiment annexe.

> *assainissement*

M. Deschamps indique que c'est un dossier lourd et compliqué, et que le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux s'est avéré difficile. En effet, quelques confusions ont eu lieu entre « appel d'offres » et « appel à candidature » suite, notamment, à l'utilisation d'un nouveau site de mise en ligne. Ainsi, lors de la réception des plis, seules deux entreprises ont fait part de leur offre. Après consultation du bureau d'études, la date de remise des plis a alors été reportée à début septembre. De plus, l'Agence de l'Eau a averti la mairie, par un courrier, qu'elle ne subventionnerait les travaux plus qu'à hauteur de 48 000 € au lieu des 58 000 € attendus.

- Entretien des chemins

M. Claisse souhaite aborder ce sujet important. Il rappelle, dans un premier temps, qu'il existe entre autre l'article L141-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit bien le rôle de chacun. A Lalizolle, il y a en particulier des chemins communaux et des chemins ruraux, ces derniers devant être normalement entretenus par les riverains.

Suite à un appel d'un habitant du chemin rural des Percières, M. Claisse s'est rendu sur place et a pu s'entendre dire que l'entretien de ce chemin était fait depuis 26 ans par les riverains et que la commune n'avait pas à intervenir.

M. Claisse s'est aussi rendu au Chemin du Pré du Four avec l'exploitant forestier des parcelles riveraines pour constater que ce dernier avait remis le chemin en état.

Il conclut qu'il faut être très vigilant pour l'entretien des chemins et que des échanges et un bon dialogue sont souhaitables.

M. Claisse tient à ajouter que l'employé communal lui a fait remarquer que la rambarde en béton située en face le l'Etang de Duème avait été cassée. Il constate que l'auteur ne s'est pas signalé. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de constat au terme duquel une solution, pour sa remise en état, aurait pu être trouvée.

M. Deschamps indique que l'entretien de la voirie communale, par le rebouchage régulier des trous, donne généralement entière satisfaction aux habitants.

M. Deschamps rappelle que deux chemins sont au programme des travaux de voirie cette année : il s'agit d'une partie du Chemin des Ronzières et du Chemin du Mas. M. le Maire ajoute qu'en 2017, le Chemin des Gros Boënat et peut-être des Fougères devraient être réparés.

- Questions diverses

> *Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)*

M. Deschamps explique que la Communauté de Communes avait voté une répartition du FPIC de manière à restreindre le droit commun des communes, mais que grâce à son intervention et à celle du Maire, la délibération a dû être à nouveau voté en Conseil et, cette fois-ci, dans l'intérêt des communes (6 000 € au lieu de 4 000 pour Lalizolle).

> *sapinière*

La remise en état de la sapinière, route de Sussat, a été évoquée à plusieurs reprises. Suite à cela, des techniciens forestiers de la DDT se sont rendus sur place pour donner quelques recommandations à la commune. Ceux-ci ont suggéré de réaliser des passages pour un meilleur accès, et donc, un meilleur entretien. En ce qui concerne la nature des arbres à planter, les techniciens ont conseillé de conserver le

peuplement dominant (frênes) malgré quelques cas d'arbres malades. De plus, il sera nécessaire de prendre contact avec l'ONF du fait que la gestion des forêts communales relève du régime forestier assuré par l'Office.

> *problèmes Internet et téléphonie mobile*

Plusieurs habitants de Boënat se sont plaints de récents problèmes avec le débit Internet. M. Desplanches a profité de la venue d'un technicien à son domicile pour évoquer ce souci et l'éventuelle installation de la fibre dans le village. Ce dernier a indiqué que seule l'intervention de la mairie auprès des correspondants « collectivités » pouvait faire évoluer les choses. Elle a ainsi pu échanger avec un interlocuteur réactif puisqu'un dysfonctionnement a été détecté et le débit est finalement revenu à « la normale » depuis quelques jours. Concernant l'installation de la fibre, une demande plus poussée sera faite après la période estivale.

Concernant la téléphonie mobile, M. Claisse fait remarquer qu'il est très difficile d'avoir un réseau fiable sur les portables sur tout le territoire de la commune, et beaucoup de personnes s'en plaignent. Il existe un pylône sur la D987 qui n'est pas relié : peut-être est-il possible de faire installer un relais depuis le pylône situé à proximité de la Bosse géré par Bouygues et Free ?

> *prochaines manifestations*

Le pot d'accueil des nouveaux arrivants est fixé au dimanche 28 août à 11 h 30. M. Deschamps présente le nouveau livret d'accueil qui sera distribué à cette occasion aux habitants.

La fête patronale, qui se tiendra le dimanche 4 septembre à 12 h, sera animée cette année par le groupe Saulzais Country, groupe déjà venu pour une soirée au camping. Le repas sera préparé par M. Laurent avec, au menu, quiche/pâté à la viande, saucisses, cotelettes/frites, fromage et omelette norvégienne, le tout pour 10 € par personne.

Un concert de chants traditionnels basques, organisé avec la commune d'Ebreuil, se déroulera le 10 septembre à 18 h 30 en l'Abbatiale St Léger d'Ebreuil.

> *circulation dans le bourg*

M. Claisse tient à faire part de la vitesse excessive à laquelle roule les véhicules dans Lalizolle et Boënat. Un chien a d'ailleurs été touché par un camion. Des contrôles de vitesse plus réguliers permettraient peut-être de faire ralentir les automobilistes. Un contact sera alors pris avec la gendarmerie.

> *égouts bouchés*

M. Claisse signale que les égouts de l'école débordent depuis quelques temps. M. Deschamps fait remarquer que le caniveau devant la mairie semble également bouché. Le vidangeur sera contacté si le problème persiste.

> *problèmes de friche et de rongeurs*

Des habitants de Boënat ont fait part de soucis de voisinage notamment suite à des terrains laissés en friche qui attireraient les rats. Les riverains vont réaliser, dans un premier temps, les démarches nécessaires pour y remédier.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.